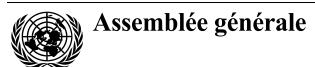
Nations Unies A/58/553\*



Distr. générale 6 novembre 2003 Français

Original: anglais

## Cinquante-huitième session

Point 17 a) de l'ordre du jour Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

## Lettre datée du 6 novembre 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe africain pour le mois de novembre 2003, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une lettre, datée du 9 octobre 2003, adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation en sa qualité de Président du Groupe africain pour le mois d'octobre 2003 et de vous informer que j'ai été chargé par le Groupe africain de rappeler ci-après la position du Groupe au sujet des trois personnes dont les noms figurent dans le document A/C.5/58/5 en tant que candidats de l'Afrique aux deux sièges alloués à l'Afrique au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui doivent être pourvus lors des élections qui auront lieu le 7 novembre 2003.

- a) Nul n'ignore, à l'Organisation des Nations Unies, que les candidatures africaines aux sièges devenus vacants dans les divers organes de l'Organisation sont sélectionnées conformément aux règles et procédures adoptées par le Groupe africain et les critères objectifs qu'applique le Comité des candidatures du Groupe pour que soit respecté le principe de la répartition géographique équitable entre les cinq sous-régions de l'Afrique, permettant ainsi à tous les pays africains, grands et petits, d'avoir la possibilité de siéger dans divers organes de l'Organisation des Nations Unies.
- b) Compte tenu des critères objectifs susmentionnés et conformément aux règles et procédures adoptées par le Groupe africain et au principe de la répartition géographique équitable, les trois sièges de l'Afrique au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sont alloués comme suit :

<sup>\*</sup> Nouveau tirage pour raisons techniques.

- Un siège à l'Afrique de l'Ouest;
- Un siège par roulement entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe;
- Un siège par roulement entre l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord.

Les deux sièges à pourvoir en 2003 ont donc été alloués comme suit :

- Un siège à l'Afrique de l'Ouest : la candidature de la Côte d'Ivoire à la réélection a été approuvée par le Groupe africain, puis par la Réunion au sommet de l'Union africaine tenue à Maputo en juillet 2003;
- Un siège par roulement entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe : c'était au tour de l'Afrique australe d'occuper le siège et la candidature du Botswana a été approuvée par le Groupe africain, puis par la Réunion au sommet de l'Union africaine tenue à Maputo en juillet 2003.

Le Groupe africain réaffirme donc sa position, telle que l'a exposée le Représentant permanent du Rwanda, Président du Groupe africain pour le mois d'octobre 2003, dans la lettre qu'il a adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 9 octobre 2003 : deux candidatures seulement ont été approuvées par le Groupe africain et la Réunion au sommet de l'Union africaine, à savoir celles de Collen Vixen Kelapile (Botswana) et de Manlan Narcisse Ahounou (Côte d'Ivoire – pour réélection).

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir faire distribuer sans tarder la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 17 a) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur, Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Groupe africain pour le mois de novembre 2003 (Signé) Joe Robert **Pemagbi** 

2 0360148f.doc

Annexe à la lettre datée du 6 novembre 2003, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

## Lettre datée du 9 octobre 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe africain pour le mois d'octobre 2003, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre datée du 4 avril 2003, que vous a adressée le Représentant permanent de la Mauritanie en sa qualité de Président du Groupe africain pour le mois d'avril 2003, par laquelle il vous transmettait une liste de candidatures approuvées par le Groupe africain pour un certain nombre de sièges à pourvoir dans des organes des Nations Unies, au nombre desquels le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et vous faisait savoir que les candidatures du Botswana et de la Côte d'Ivoire avaient été approuvées par le Groupe africain pour les deux sièges qui reviennent à l'Afrique dans ce dernier organe.

Ce sont les personnes dont les noms suivent qui ont été désignées par les Gouvernements de ces deux pays comme étant leurs candidats aux élections qui auront lieu pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale : Collen Vixen Kelapile (Botswana) et Manlan Narcisse Ahounou (Côte d'Ivoire) (pour réélection).

L'Ambassadeur, Représentant permanent de la République rwandaise auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Groupe africain pour le mois d'octobre 2003 (Signé) Stanislas **Kamanzi** 

0360148f.doc 3